



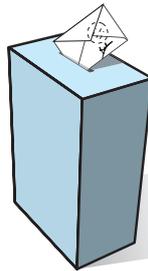
République dominicaine

Le cadre légal

Législation nationale

Systèmes et concepts	Organisations militaires
- Loi organique des Forces armées (N° 873 - 08/08/1978)	- Code de justice des Forces armées (Loi N° 3.483 - 13/02/1953)

Source: Élaboration propre sur la base de la législation mentionnée. Pour les dispositions constitutionnelles, voir chapitre 1.



Militaires et participation politique

	Retraités	En activité
Possibilité de vote	Oui	Non
Présentation de candidatures	Oui ⁽¹⁾	Non ⁽¹⁾

(1) L'article 50 de la Constitution nationale établit comme condition pour être Président, ne pas se trouver en service militaire ou policier actif, au moins pendant l'année qui précède l'élection. Les articles 22 et 25 qui se réfèrent aux conditions pour être député ou sénateur, ne font aucune mention à ce sujet.

Source: Constitution

Traités internationaux

Sur la sécurité hémisphérique

- Traité interaméricain d'assistance réciproque (TIAR):
Signature: 02/09/1947
Dépôt: 21/11/1947
- Traité américain de solutions pacifiques (pacte de Bogotà):
Signature: 30/04/1948
Dépôt: 12/09/1950

Sur l'armement

- Traité pour la proscription des armes nucléaires en Amérique latine et les Caraïbes (traité de Tlatelolco):
Signature: 28/07/1967
Dépôt: 14/06/1968
- Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires:
Signature: 01/07/1968
Dépôt: 24/07/1971
- Convention pour l'interdiction des armes chimiques:
Signature: 13/01/1993
Non ratifié
- Convention d'Ottawa sur l'interdiction des mines antipersonnel:
Signature: 03/12/1997
Dépôt: 30/06/2000
- Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques ou à toxines et sur leur destruction:
Signature: 10/04/1972
Dépôt: 23/02/1973
- Convention interaméricaine contre la fabrication et le trafic illicite des armes à feu, munitions, explosifs et autres matériels connexes:
Signature: 14/11/1997
Non ratifié
- Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE):
Signature: 03/10/1996
Dépôt: 04/09/2007

Sur les droits de l'homme et la justice

- Convention interaméricaine sur les droits de l'homme (pacte de San José de Costa Rica):
Signature: 07/09/1977
Dépôt: 19/04/1978
- Convention interaméricaine pour prévenir et sanctionner la torture:
Signature: 31/03/1986
Dépôt: 29/01/1987
- Protocole de la convention sur les devoirs et droits des États dans les luttes civiles:
Signature: 17/09/1957
Dépôt: 21/05/1958
- Tribunal pénal international:
Signature: 08/09/2000
Dépôt: 12/05/2005
- Acceptation de la juridiction obligatoire de la Cour internationale de justice:
Dépôt: 30/09/1924

Sur le système hémisphérique

- Charte de l'Organisation des États américains:
Signature: 30/04/1948
Dépôt: 22/04/1949

Source: Élaboration propre basée sur des informations diffusées par les sites web du Bureau du droit international de l'OEA et du Bureau des affaires légales de l'ONU.

Le budget

Budget de l'État 2008

Monnaie locale	300.889.210.552
US\$	8.416.481.414
PIB 2008 (en US\$)	37.698.000.000

Budget de la Défense 2008

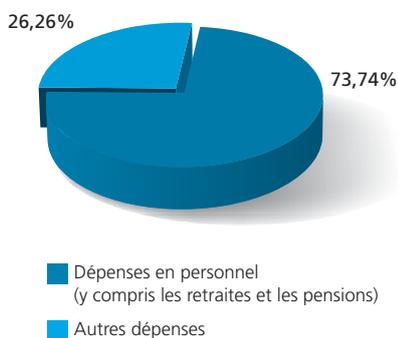
Monnaie locale	9.621.053.328
US\$	269.120.373
% du PIB	0,71
% du budget de l'État	3,20

Budget de la Défense 2008 (en monnaie locale)

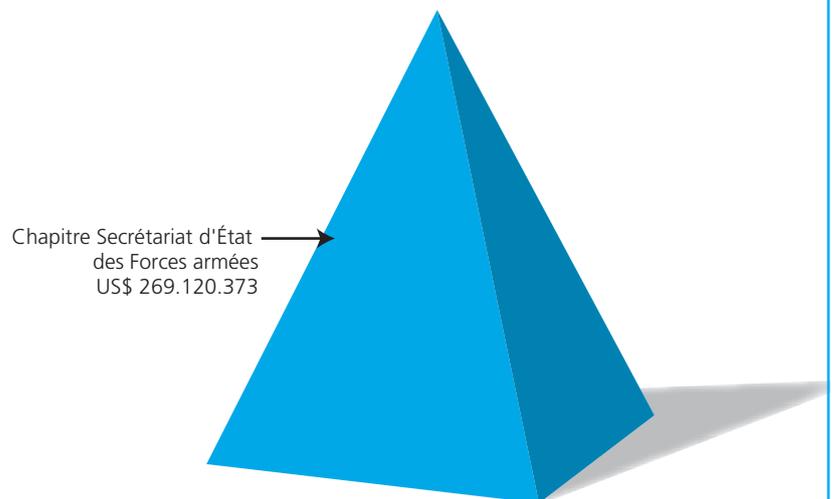
Chapitres	Direction et soutien technique administratif	Obligations et transferts	Production de biens et prestation de services	TOTAL
Secrétariat d'État des Forces armées*				
Secrétariat d'État	854.160.132	2.037.458.173	185.901.172	3.077.519.477
Armée de terre nationale	0	0	2.707.037.400	2.707.037.400
Marine de guerre	0	0	1.429.191.117	1.429.191.117
Force aérienne dominicaine	0	0	2.407.305.334	2.407.305.334
TOTAL	854.160.132	2.037.458.173	6.729.435.023	9.621.053.328

* Distribution des dépenses par objet: services personnels 5.156.336.993; services non personnels, 291.708.826; matériels et fournitures, 1.208.809.761; virements courants, 2.129.361.772; et actifs financiers, 834.835.976.

Distribution du budget de la Défense 2008



Composition du budget de la Défense 2008



Source: Élaboration propre sur la base de la Loi du budget des recettes et Loi des dépenses publiques 2008. On considère ici le budget de l'État, ce que le Congrès a approuvé dans la loi citée ci-dessus.

PIB 2008: projection du Perspectives de l'économie mondiale, FMI. On a pris cette source à des fins comparatives. Chaque pays élabore le budget sur la base de leur propre estimation du PIB.

La valeur du dollar prise correspond au taux de change selon les Perspectives de l'économie mondiale, FMI. Le taux de change moyen à la vente, sur la base des données de la Banque centrale de la République dominicaine, est de RD\$ 33,17. Les chiffres sont fournis en monnaie nationale pour d'autres calculs éventuels.

Les expressions traduites en gras (tableau) identifient les différents extraits en rapport avec la défense qui peuvent se trouver sous la classification sectorielle ou institutionnelle dans la loi budgétaire.

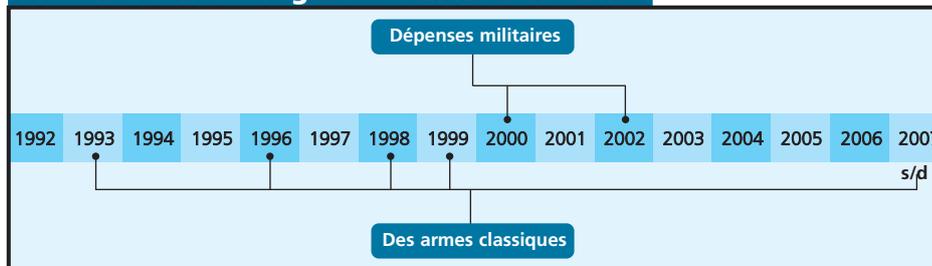


Les définitions politiques

Concepts

Qu' est-ce que la Défense?	Qu' est-ce que la Sécurité?
<p>Le développement de la politique de sécurité et de défense dans le domaine national est régi par ces lignes directrices:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définition et identification des objectifs nationaux. - Approbation d'une loi de Sécurité nationale. - Modification de la loi organique des Forces armées. - Publication du Livre de la Défense et du manuel de la doctrine conjointe des Forces armées. - Création du système national de renseignement. - Renforcement de la Commission permanente de réformes et modernisation des Forces armées. - Définition du modèle des Forces armées. - Favoriser la transformation des Forces armées. - Développer un nouveau modèle d'institutionnalisation et professionnalisation. - Réformer la carrière militaire. - Améliorer les équipements. - Encourager la recherche, le développement et l'innovation pour maintenir un niveau technologique adéquat. <p>(Directiva de Seguridad y Defensa Nacional, Décret N° 189-07 – 03/04/2007, Art. 3)</p>	

Présentation des registres aux Nations unies



Source: Élaboration propre sur la base des rapports déposés auprès du Registre des armes classiques et le Système des Nations unies pour l'établissement de rapports normalisés sur les dépenses militaires. La publication des données du Registre des armes classiques pour 2007, devrait arriver en août 2008.

Sièges des bureaux des attachés de la défense et/ou militaires en/au:



Source: Information fournie par le Secrétariat d'État des Forces armées. Le pays où l'attaché réside est considéré ici comme le siège, au-delà d'être accrédité dans un ou plusieurs pays.

Facultés constitutionnelles du Congrès

Par rapport à la guerre et à la paix

- Peut-il déclarer la guerre?: Non
- Son autorisation pour déclarer la guerre, est-elle nécessaire?: Oui ⁽¹⁾
- Peut-il signer la paix?: Non
- Son autorisation pour signer la paix, est-elle nécessaire?: Oui
- Son autorisation pour l'entrée de troupes étrangères, est-elle nécessaire?: Oui ⁽²⁾
- Son autorisation pour la sortie de troupes nationales, est-elle nécessaire?: Oui ⁽²⁾

(1) Le Congrès peut déclarer qu'il existe un état d'urgence nationale dans le cas où la souveraineté se trouverait exposée à un danger grave et imminent.

(2) C'est le même pouvoir législatif qui détient ce pouvoir.

Source: Élaboration propre basé sur la Constitution.

Par rapport au contrôle

- Pour la nomination des officiers supérieurs des Forces armées, son approbation est-elle nécessaire?: Non
- Les officiers supérieurs des Forces armées, peuvent-ils être accusés par le Congrès?: Non
- Peut-il juger les fonctionnaires?: Oui
- Participe-t-il à l'élection des fonctionnaires des institutions de contrôle extérieur?: Oui
- Peut-il introduire des modifications au budget national?: Oui

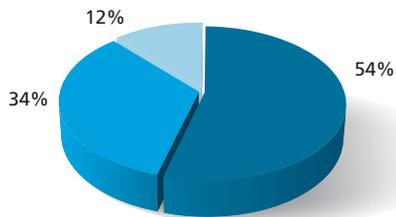
États d'exception

Dénomination: état de siège.
Cause: perturbation de la paix.
Calamité publique.
Participation du pouvoir législatif: déclaré par le Congrès, et par le Président, si celui-là n'était pas réuni (suivi d'un rapport).

Dénomination: état d'urgence nationale.
Cause: danger grave ou imminent affectant la souveraineté nationale.
Participation du pouvoir législatif: déclaré par le Congrès, et par le Président, si celui-là n'était pas réuni (suivi d'un rapport).

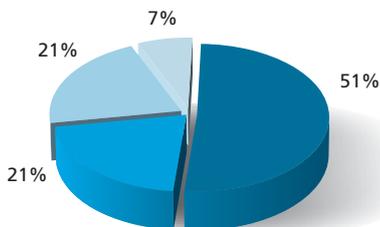
Distribution par partis

Chambre des députés

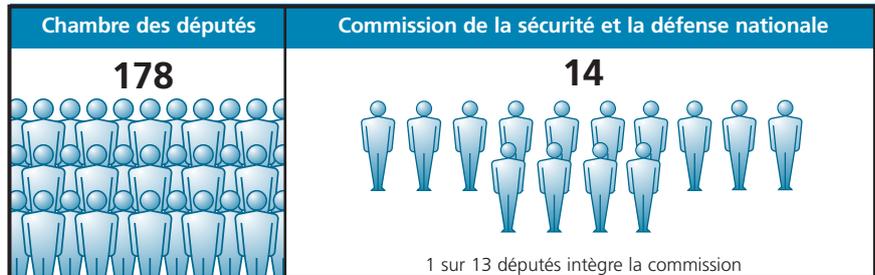


- PARTIDO DE LA LIBERACION DOMINICANO (PLD)
- PARTIDO REVOLUCIONARIO DOMINICANO (PRD)
- PARTIDO REFORMISTA SOCIAL CRISTIANO (PRSC)

Commission de la sécurité et la défense nationale

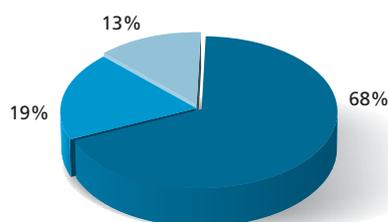


- PARTIDO DE LA LIBERACION DOMINICANO (PLD)
- PARTIDO REVOLUCIONARIO DOMINICANO (PRD)
- PARTIDO REFORMISTA SOCIAL CRISTIANO (PRSC)
- PARTIDO DE LA LIBERACION DOMINICANO (PLD)



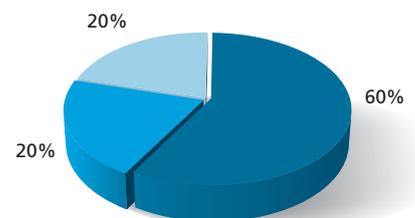
Distribution par partis

Sénat



- PARTIDO DE LA LIBERACION DOMINICANO (PLD)
- PARTIDO REVOLUCIONARIO DOMINICANO (PRD)
- PARTIDO REFORMISTA SOCIAL CRISTIANO (PRSC)

Commission de la défense et de la sécurité nationale



- PARTIDO DE LA LIBERACION DOMINICANO (PLD)
- PARTIDO REVOLUCIONARIO DOMINICANO (PRD)
- PARTIDO REFORMISTA SOCIAL CRISTIANO (PRSC)

Source: Élaboration propre sur la base des informations fournies par le pouvoir législatif.



Organisation du système

Fonctions

Niveau pouvoirs de l'État

Le Président de la République est le chef suprême de toutes les Forces armées de la République et du corps de police. Le Congrès national exerce les dispositions attribuées par la Constitution de la République et suit en permanence les questions liées à la défense par l'intermédiaire des commissions de défense des deux chambres.

Niveau ministériel

Le secrétaire d'État des Forces armées, en tant qu'organe immédiat du Président de la République, est la plus haute autorité militaire dans toutes les affaires de commandement, organisation, instruction et administration des corps armés.

Dépendant directement du secrétaire d'État des Forces armées et comme organe de conseil pour toutes les affaires fondamentales qui nécessitent d'études préalables, il y aura un État-major général des Forces armées, qui se composera de la façon suivante: le Chef d'État-major général des Forces armées (qui le présidera), le sous secrétaire d'État de l'Armée de terre, le sous secrétaire d'État de l'Armée de mer, le sous secrétaire d'État de la Force aérienne dominicaine, le Chef d'État-major de l'Armée nationale, le Chef d'État-major de la Marine de guerre, le Chef d'État-major de la Force aérienne, et l'Inspecteur général des Forces armées.

Niveau militaire

Les Chefs d'État-major de l'Armée nationale, la Marine de guerre et la Force aérienne dominicaine auront le commandement immédiat de chacune de leurs Forces et seront responsables de leur préparation intégrale.

Source: Élaboration propre basée sur la Constitution et la *Ley Orgánica de las Fuerzas Armadas* (N° 873 -8/08/1978).

Année de création

1930

Actuel secrétaire (août 2008)

Ramón Antonio Aquino García

Est-ce que les militaires peuvent être des secrétaires?

Oui

Quantité de militaires qui ont été secrétaires

34

Quantité de civils qui ont été secrétaires

3

Y a-t-il eu des femmes à la charge du Secrétariat?

Non

[On ne tient pas compte des secrétaires en fonction actuellement]

Secrétariat d'État des Forces armées

Mission:

Diriger les Forces armées de la Nation.

Fonctions particulières:

- Exécuter et faire exécuter les ordres dictés par le Président.
- Dictier les normes pour la rédaction des règlements organiques, tactiques, administratifs et techniques nécessaires au bon fonctionnement des Forces armées et les soumettre au Président de la République qui décidera de leur publication.
- Être responsable de la correcte application du budget des Forces armées.
- Faire analyser les antécédents pouvant influencer la recollection et la réforme des lois et des règlements afin de les maintenir à jour.
- Maintenir les organismes de diffusion appropriés pour informer et compléter la culture générale et professionnelle des membres intégrant les Forces armées.
- Le Secrétariat d'État des Forces armées aura le droit d'inspecter et de contrôler tout le matériel de guerre concernant les effectifs policiers, les effectifs douaniers et des autres organismes armés non affectés aux Forces armées.

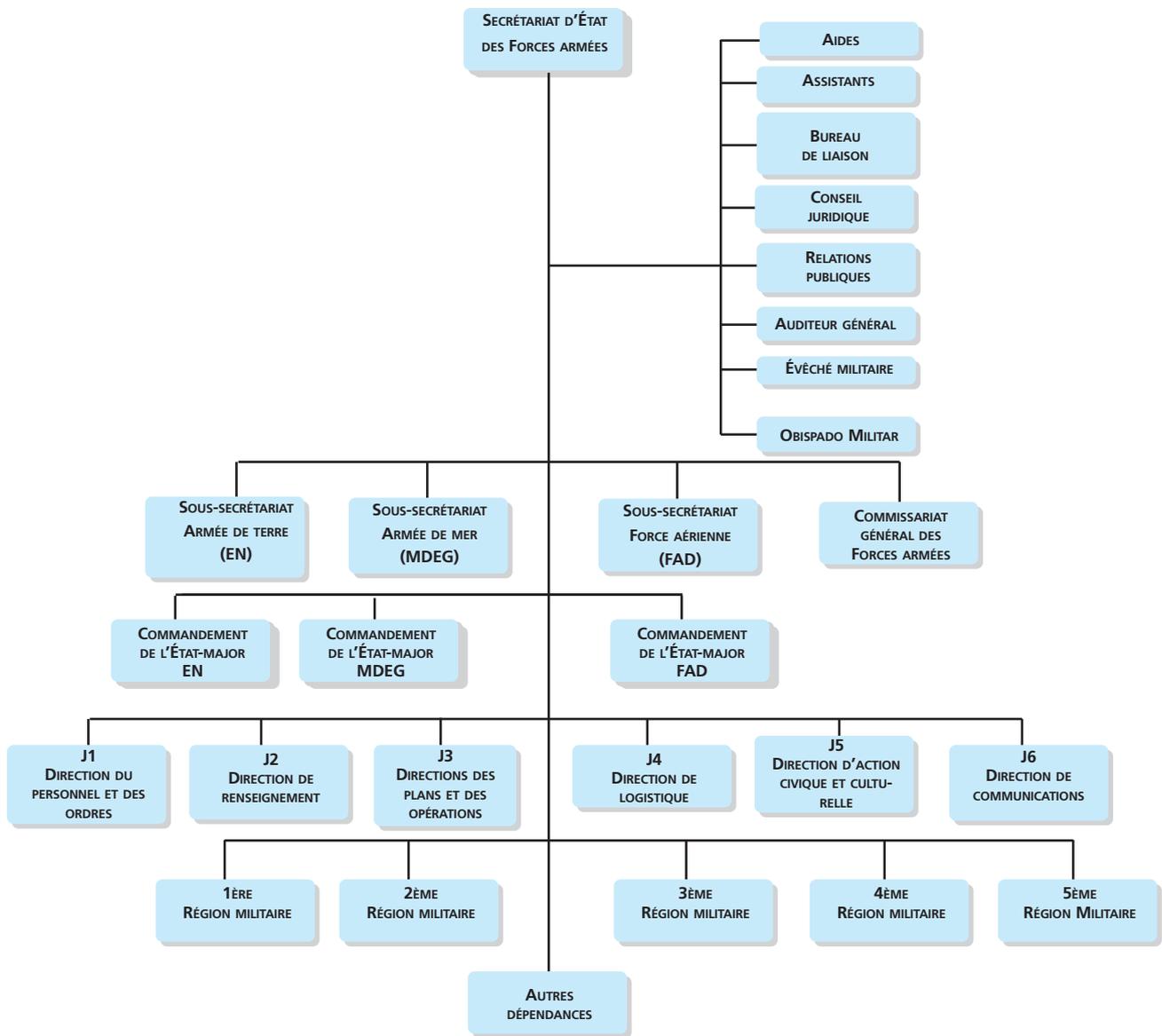
■ Permanence moyenne dans le poste

des secrétaires de la Défense

2 ans et 1 moi

Sources: Élaboration propre basée sur la *Ley Orgánica de las Fuerzas Armadas* (N° 873 - 08/08/1978) et l'information qui se trouve sur la page web du Secrétariat d'État des Forces armées.

ORGANIGRAMME



Source: Secrétariat d'État des Forces armées.

Éducation pour la défense

Principaux cours de spécialisation dans le domaine

Cours	Institution
- Maîtrise en défense et sécurité nationale	Institut de hautes études pour la sécurité et la défense (IADESEN)
- Cours supérieur de droits de l'homme et droit international humanitaire - Cours moyen de droits de l'homme et droit international humanitaire - La femme et les conflits armés - Cours supérieur de spécialisation en droits de l'homme et droit international humanitaire	Institut militaire des droits de l'homme et droit international humanitaire (IESFA)

Source: Élaboration propre basée sur l'information fournie par les institutions mentionnées.



Carrière militaire

FORCE TERRESTRE

Académie militaire

Durée: 4 ans

Diplôme obtenu: Licence en sciences militaires

Grade à la fin des études: Lieutenant second

Écoles de formation intermédiaire

Lieutenant premier

Capitaine

École d'état-major

Institut militaire d'éducation supérieure

Major

Lieutenant-colonel

Colonel

Général de brigade

Major général

Lieutenant général

Admission à l'académie militaire - 2008 -

Candidats:

222

Admis:

62

Admis:

2 sur 7 candidats

FORCE NAVALE

Académie navale

Durée: 4 ans

Diplôme obtenu: Licence en sciences navales

Grade à la fin des études: enseigne de frégate

Écoles de formation intermédiaire

Enseigne de vaisseau

Lieutenant de vaisseau

École d'état-major

École d'éducation supérieure navale

Capitaine de corvette

Capitaine de frégate

Capitaine de vaisseau

Contre-amiral

Vice-amiral

Amiral

Admission à l'académie navale -2007-(1)

Candidats:

55

Admis:

20

Admis:

1 sur 3 candidats

FORCE AÉRIENNE

Académie aérienne

Durée: 4 ans

Diplôme obtenu: Licence en sciences militaires mention aviation

Grade à la fin des études: Lieutenant Second

Écoles de formation intermédiaire

Pieutenant premier

Capitaine

École d'état-major

Institut d'études supérieures aéronautiques

Major

Lieutenant-colonel

Colonel

Général de brigade

Major général

Lieutenant général

Admission à l'académie aérienne - 2008 -

Candidats:

59

(1) Jusqu'à en août 2008 le processus d'admission 2008 se trouvait dans sa phase finale; 72 candidats se sont présentés à l'école navale.

Source: Élaboration propre sur la base des informations fournies par les institutions mentionnées et *Ley Orgánica de las Fuerzas Armadas* (N° 873 - 08/08/1978). Admission à l'académie: Secrétariat d'État des Forces armées et académie militaire. Le tableau respecte strictement l'ordre et la hiérarchie des grades présentés dans chaque pays.

Les Forces armées

Mission générale

Le but de la création des Forces armées est défendre l'indépendance et l'intégrité de la République, maintenir l'ordre public et soutenir la Constitution et ses lois. Elles pourront intervenir, à la demande du pouvoir exécutif, dans les programmes d'action civique et dans les plans pour promouvoir le développement social et économique du pays.

(Constitution, Art. 93)

-Venir à l'appui des autorités et fonctionnaires légalement constitués, sous les formes prévues dans les lois et règlements militaires.

- Protéger les personnes et leurs propriétés.

-Remplir les fonctions du service militaire auquel elles furent destinées par le Président de la République.

(Ley Orgánica de las Fuerzas Armadas, N° 873 - 08/08/1978, Arts. 6,7 et 8)

Missions particulières

Force terrestre

- Maintenir l'ordre public.
- Protéger le trafic, les industries et les commerces légaux.

Force navale

- Maintenir l'ordre public dans les côtes et les eaux territoriales de la République.
- Protéger le trafic, les industries maritimes légales, faisant respecter leurs intérêts et pavillons.
- Combattre la piraterie, la contravention aux lois, dispositions sur la navigation, le commerce et la pêche et les traités internationaux.

Force aérienne

- Maintenir l'ordre public dans l'espace aérien de la République.
- Protéger le trafic et le commerce aériens légaux, faisant respecter leurs intérêts et pavillons.
- Combattre la piraterie, la contravention aux lois et dispositions sur la navigation, le commerce aérien et les traités internationaux.

Total des Forces: 44.841



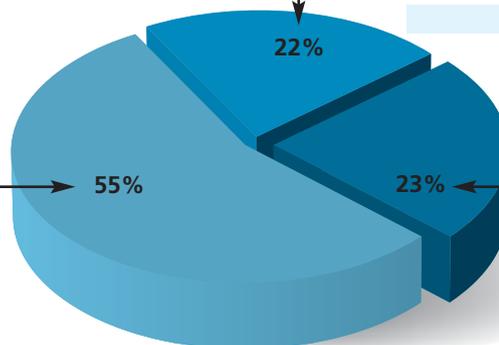
Officiers: 7.400
Sous-officiers: 6.187
Troupes: 11.214
24.801



Officiers: 2.327
Sous-officiers: 2.259
Troupes: 5.310
9.896



Oficiales: 3.682
Sous-officiers: 1.107
Troupes: 5.355
10.144



Source: Ley Orgánica de las Fuerzas Armadas (N° 873 - 08/08/1978) (missions) et Secrétariat d'État des Forces armées (effectifs).



Une analyse:

Forces armées de la République dominicaine

■ Lilian Bobea*

■ L'histoire institutionnelle des Forces armées dominicaines croise les processus de conformation de l'État et de la Nation des Caraïbes, caractérisés par des moments d'instabilité politique, de dictatures et de caudillismes qui ont accompagné plusieurs tentatives de modernisation sans démocratie.

Comme pour la plupart des armées des Caraïbes – configurées comme des forces constabulaires – l'Armée dominicaine a assumé depuis sa constitution, de manière conceptuelle et pragmatique, l'objectif de garantir l'intégrité du territoire, en réponse aux craintes, surtout de la part des élites politiques et gouvernantes, d'éventuels fractionnements, provenant de fréquentes luttes intestines. Plus tard elles se sont conformées comme des forces de choc et contre-insurrectionnelles face aux mouvements sociaux, les grèves et les mouvements d'opposition qui – on a supposé – attentaient contre l'État.¹ Tout ceci a mis en relief, depuis le début, leur rôle en tant que mécanisme de contrôle vers l'intérieur de la République.

Au cours de plus d'un siècle et demi d'indépendance, la nation dominicaine a ébauché une trajectoire en zigzag, marquée par des processus d'alternance autoritaire jusqu'au milieu des années 60, et par une transition démocratique troublée depuis la fin des années 70, jusqu'à une lente réaffirmation à ce jour. Des dynamiques extérieures et intérieures ont conditionné le développement des structures et des ébauches politiques et administratives de l'État. Parmi les motifs extérieurs se trouve l'influence de la révolution cubaine dans les mouvements nationaux d'opposition politique, contrariée par les interventions des États-Unis, la toujours présente "question haïtienne", considérée traditionnellement comme un défi à la sécurité nationale; et, plus récemment, le défi croissant des menaces transnationales. Dans le domaine national, les processus de reconfiguration militaire ont été incités par des moments de ruptures politiques et de crises sociales, plus que par des impératifs institutionnels. Ceci est corroboré par l'absence prolongée d'une politique de la défense explicite, l'inexistence d'une bureaucratie civile concernant

■ Depuis la mi-90 on a pu observer un élan vers la réforme du secteur de la défense.

* Professeur et chercheuse, FLACSO. Consultante de Newlinkcorp

¹ Les chiffres varient d'un auteur à l'autre, mais on estime qu'entre 2.000 et 3.000 opposants aux gouvernements de Balaguer, au cours des douze années consécutives de son mandat, ont été physiquement éliminés par l'intermédiaire des mécanismes militaires et paramilitaires.

l'intérieur de l'institution, et par la mise à jour de la doctrine militaire, endormie dans un coin.

Avec ses environ 9 millions d'habitants, la nation dominicaine compte à ce jour avec des Forces armées relativement volumineuses en comparaison au reste des Caraïbes: entre 40.000 et 45.000 hommes et femmes militaires actifs, distribués entre les trois Forces, sous le commandement du Secrétariat d'État des Forces armées². La direction de toute la force est déléguée par le Président au secrétaire d'État des Forces armées; il n'existe donc, pas encore, un Ministère de la Défense civil, ni une bureaucratie civile intégrée à la structure de planification de politiques, à l'exception de celle revêtue par l'exécutif. Les décisions sont prises par un État-major général, qui suit les ordres de l'exécutif et dont les fonctions sont établies dans la loi organique des Forces armées, actuellement soumise à révision.

Malgré les multiples obstacles au sein même des institutions, au milieu des années 90 a été injecté un élan vers les réformes du secteur, en partie sous l'influence des reconfigurations produites dans le cadre hémisphérique et régional, surtout en Amérique centrale mais aussi au Cône sud. Et en partie, aussi, par le besoin (reconnu par les forces de la sécurité dominicaines) de s'articuler avec ses homologues internationaux, et réussir ainsi pour la première fois à s'insérer dans des termes plus globaux dans les nouvelles scènes de la sécurité. Ceci marque un changement de la vision insulaire, étant donné que le secteur est soumis à des dynamiques de révision et d'ouverture sans précédentes dans son histoire institutionnelle.

En 1996 la Commission permanente de la réforme a été créée, garantie par le décret 605/05 du 2 novembre 2005. Vers la fin des années '90, et par l'initiative des institutions académiques, politiques et des organisations non gouvernementales, il y a eu de longues discussions entre civils et militaires concernant les missions, les rôles et les fonctions des forces armées. Dans ce contexte s'est exposé le besoin de développer un plan stratégique avec une projection à deux décennies, dont les objectifs spécifiques visaient à:

- Projeter les politiques et stratégies qui permettraient d'adapter les Forces armées aux changements de la société dominicaine et au processus de développement national.
- Générer une culture de renforcement institutionnel dans les différents niveaux des Forces.
- Établir un cadre juridique autour des compétences et nouveaux rôles de l'institution.
- Réorganiser, simplifier et rendre plus efficiente l'institution grâce à l'incorporation des outils administratifs modernes et des technologies informatiques.
- Perfectionner les systèmes de la sécurité et de la défense de la nation, en rapport aux menaces qui se posent.

L'initiative s'est prolongée pendant quelques années et a donné comme résultat le Livre blanc de la Défense nationale dominicaine (pas encore publié), qui a servi de base pour des discussions postérieures. Ceci fut le résultat de plusieurs tables de débat et d'échange de points de vue entre militaires et civils. Ils ont introduit pour la première fois une réflexion collective au sujet des composants et des paramètres qui donneraient lieu aux politiques de la sécurité et de la défense, et leurs systèmes et structures correspondants. Sans doute, le Livre blanc a été un

■ La Directive présidentielle de la Sécurité et de la Défense de 2007, a établi les paramètres pour le développement de la politique du secteur.

² Au début de l'année 2004, le récemment élu président Leonel Fernández Reyna a fait une réduction significative (spécialement dans les hauts niveaux de la hiérarchie militaire), mettant plus de cent généraux à la retraite.



coup d'envoi très important dans la démocratisation du secteur. Cependant, l'objectif principal de contribuer à donner de la transparence aux politiques publiques de la sécurité continue à être délaissé et relégué aux militaires, dû en partie à l'absence de contrepoids civil pour participer activement et donner suite à la formulation, conceptualisation et opérationnalisation des politiques.

Initiatives des réformes

Récemment, dans le cadre d'un débat encouragé par l'exécutif sur la réforme constitutionnelle, on a abordé de nouveau les questions concernant le secteur. Un pas important dans cette direction a été la récente disposition de la Présidence de la Directive de la Sécurité et de la Défense.³ Dans son article 3, la directive a établi les paramètres pour le développement de la politique de la sécurité et de la défense, sur la base de: « l'approbation d'une loi de la sécurité et de la défense nationale. Cette loi redéfinira les missions et les objectifs des Forces armées et les organismes de la sécurité publique, ainsi que l'inclusion de nouvelles figures comme le conseiller de la Sécurité nationale. De même, elle établira les bases pour la mobilisation nationale et délimitera les zones de sécurité dans notre territoire (...) soulignant le caractère préventif de notre doctrine ». Elle propose aussi « la participation active de la société civile au débat des grandes questions de politique de la sécurité et de la défense, ainsi que la participation des Forces armées dans les projets de développement national ».

En réponse à ce mandat les institutions militaires ont été protagonistes, pour la première fois depuis leur fondation, d'une révision de leurs réglementations fondamentales. Depuis 2007 et jusqu'à aujourd'hui, on a élaboré la Stratégie militaire nationale, qui préconise « des Forces armées disciplinées et motivées qui garantissent effectivement la souveraineté, l'intégrité et l'ordre public de la République dominicaine, avec un haut sens de loyauté au pouvoir civil légalement constitué et capables de dissuader, neutraliser, arrêter ou détruire n'importe quelle sorte de menace contre la Sécurité et la Défense nationale ».⁴ De façon similaire, on a mis à jour le règlement disciplinaire et la Loi organique militaire, comme résultat de l'actualisation du cadre doctrinaire. À l'heure actuelle on révisé la normative correspondante à la justice militaire.

En plus du développement d'une doctrine d'action conjointe, le mandat exécutif préconise l'établissement de systèmes plus intégrés de renseignements, le développement des mécanismes de coordinations interinstitutionnels (spécialement dans les situations d'urgence et de crise nationale), et l'articulation aux initiatives de la coopération militaire internationale, de la diplomatie militaire, et du développement et encouragement de la confiance mutuelle entre les États de la région, et au niveau hémisphérique. Dans ce sens, on a redéfini les missions à partir d'un glossaire de défis ou de menaces à la sécurité parmi lesquelles se distinguent le trafic de drogue, la violence sociale et dans les rues; le crime organisé; la dégradation de l'environnement; les désastres naturels, l'immigration illégale, la pêche illégale et la piraterie, le trafic d'armes et de personnes, et le terrorisme.

Récemment, dans le cadre des ajustements du secteur de la défense face à d'éventuelles menaces non conventionnelles, les Forces armées sont devenues un axe

■ Les institutions militaires ont été protagonistes pour la première fois, depuis leur fondation d'une révision de leur réglementation fondamentale.

3 République dominicaine. *Directive de la Sécurité et de la Défense Nationale*, Décret Présidentiel N° 189-07. Santo Domingo, 3 avril 2007.

4 République dominicaine. *Stratégie Militaire Dominicaine*, Santo Domingo, 25 novembre 2007.

clé, dans la non toujours bien définie stratégie régionale contre la criminalité organisée, et, avec cela, dans un plan plus domestique, dans la lutte contre le trafic de drogue. Beaucoup de ces domaines vont au-delà du champ d'action de la défense, et en conséquence, de l'institution militaire. Ainsi, son intervention dans des conditions de crise doit être réglée et sanctionnée par des pouvoirs civils, qui doivent délibérer sur leur domaine juridictionnel. Un autre aspect de controverse croissante est le rôle de plus en plus important que jouent les militaires dans le contrôle de l'ordre public: autant la stratégie que la politique doivent partir de l'établissement de la distinction entre la sécurité nationale, la défense et la sécurité interne (citoyenne), et leurs relations. De cette manière, on cherche à estomper le caractère constabulaire conforme aux Forces à ses débuts, et qui devient discordant avec les tendances de professionnalisation et modernisation. Dépassant le domaine institutionnel, une raison suffisante pour réviser l'implication récurrente des Forces en tant que garantes de la sécurité citoyenne, est en rapport avec la façon dont cette implication affecte le système démocratique, en établissant un triangle civique – militaire - policier difficile de concilier en bénéfice du contrôle civil élargi. Par conséquent, et en reconnaissant les pressions incommensurables auxquelles doivent répondre les gouvernements face aux défis croissants dans le domaine de la sécurité nationale, il est impératif d'établir les limites des fonctions et des missions entre les forces de la sécurité, ainsi que les correspondantes coordinations entre les domaines de l'ordre public et de la sécurité nationale.

Défis et prospectives

La gestion de la défense est encore un champ non consensuel dans le République dominicaine, spécialement parce que l'incorporation des civils au débat des affaires de la défense est très récente, et ceux ayant des responsabilités dans ce domaine manquent de maîtrise conceptuelle dans les affaires stratégiques. Ci-dessous, on met en relief certains domaines qui nécessitent d'un traitement accéléré :

- 1) Le développement des contrepoids civils, parmi eux, le renforcement des commissions parlementaires de la défense et de la sécurité, les instances d'auditorats extérieures, et la conformation des bureaucraties civiles, comme composants cruciaux dans l'administration de la défense.
- 2) L'établissement de protocoles obligatoires et de coordination entre les États, conformément à la délimitation des fonctions et à la subordination administrative. Cela comprend le développement de paramètres administratifs dans le lien stratégique entre le composant militaire et la politique extérieure de l'État Dominicain.
- 3) La mise en oeuvre d'une vision moins introspective de la sécurité (qui se concentre principalement sur les questions nationales et insulaires), en développant et en mettant en oeuvre la dimension coopérative de la sécurité. Dans cette ligne, l'implication dans des missions de paix est un scénario jusqu'ici peu exploré, qui offre cependant beaucoup d'occasions de professionnalisation et d'internationalisations des forces militaires.
- 4) Finalement, les Forces armées dominicaines sont forcées à la transversalité dans la vision, la dimension et la politique de genre et des droits de l'homme au niveau des structures, des normatives, des principes et des pratiques pour orienter et promouvoir son processus de modernisation et son assem-

■ Il est impératif d'établir les limites des fonctions et des missions entre les Forces de la sécurité.